



PERMIS

Prescrire, instruire, réaliser

D'AMÉNAGER

Étape 1 – Jeudi 6 décembre au 308

308 avenue Thiers, Bordeaux

Après presque 2 années écoulées depuis la promulgation de la loi LCAP et du décret n° 2017-252 qui a prévu l'obligation de recourir à un architecte pour établir le PAPE (projet architectural, paysager, environnemental) d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2500 m², il est apparu nécessaire au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle Aquitaine de faire un **point d'étape**.

Ce séminaire, à **l'échelle de la région**, a fait l'objet d'un préluce à Pau le 13 septembre dernier et sera suivi le 25 janvier d'une « étape 2 » parallèlement à Limoges et Poitiers. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs locaux, Services Instructeurs, CAUE, SDAP, ATD et Conseils aux Collectivités Locales ainsi qu'à tous les professionnels concernés et participant à la **conception et réalisation de lotissements** (Géomètres, Paysagistes, Architectes). Cette rencontre pluridisciplinaire a pour objectif d'**échanger** sur le thème et les problématiques rencontrées par chacun des acteurs dans sa pratique, de **croiser les expériences** à travers des exemples concrets, des tables rondes. Ceci afin de se projeter pour évoluer conjointement dans la recherche de modalités pratiques, applicables et partagées, afin de tendre vers une **qualité** plus grande des **aménagement futurs** sur notre territoire de Nouvelle-Aquitaine, qualité recherchée dans l'esprit de la loi LCAP, bien au delà de sa stricte application.

Virginie Gravière, présidente de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

Programme

9h30

Accueil, café

10h00

Présentation du séminaire

Virginie Gravière, présidente de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

Le PAPE dans le cadre de la loi LCAP, la nécessité de faire un point d'étape, les problématiques rencontrées, les objectifs de la rencontre, exposé des différents temps de la journée en rapport avec ces objectifs.

10h10 – 11h40

Loi LCAP – Point d'étape
Ambitions et réalités

[15 mn d'échanges avec le public]

Vision générale : la loi LCAP, ses ambitions qualitatives, la traduction de ces ambitions via le permis d'aménager, le cadre juridique et réglementaire, les attentes...

la place de la formation.

L'éclairage plus large : urbanisme, architecture et paysage.

Modération : Catherine Le Calvé, architecte – urbaniste, conseillère de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Intervenants :

Graziella Barsacq, paysagiste-conseil de l'État, Fédération Française du Paysage de Nouvelle-Aquitaine.

Julien Boidot, architecte-conseil de l'État.

Dominique Lescanne, vice-président de MAJ Formation.

Christophe Lladeres, conseiller national de l'Ordre, référent Projet Urbain.

Sophie Pichet, référente réglementaire unité application droit des sols DDTM.

11h40 - 12h30

Illustration par l'exemple : Lotissement les Ouzines à Sepvret [79]

[15 mn d'échanges avec le public]

Animation : **Patrick Vettier**, architecte, conseiller de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Intervenants :

Christine Guérif, architecte - urbaniste

Patrick Charpentier, maire de Sepvret.

Jordane Ancelin, paysagiste du Parc Naturel Régional du Marais poitevin

12h30 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 15h00

Illustration par l'exemple : Lotissement à Marsac-sur-L'Isle [24]

[15 mn d'échanges avec le public]

Animation : **Patrick Vettier**, architecte, conseiller de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Intervenants :

Sabine Starita et **Pascal Lacour**, agents instructeurs du Grand Périgueux

Valérie Dupis, paysagiste-urbaniste, directrice adjointe du CAUE de la Dordogne.

Édouard Bourges, géomètre expert stagiaire GÉOSAT.

Christophe Broichot, architecte, urbaniste, conseil au CAUE 47.

Guillaume Laizé, paysagiste, Palimpseste

15h00 – 16h30

Objectif qualité Projection sur l'avenir

[15 mn d'échanges avec le public]

Comment travailler ensemble pour la qualité architecturale et paysagère ? Comment mettre en place de bonnes pratiques ? Pluridisciplinarité et plus value de l'architecte.

Modérateur : **Philippe Cazaux**, vice-président de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

Intervenants :

Claude-Laurent Aubert, architecte formé au permis d'aménager.

Clotilde Cazamajour, avocate, spécialisée en urbanisme, cabinet URBANLAW

Audrey Drouart, juriste, formatrice

Nathalie Hérard, directrice du CAUE 47

Philippe Lafon, géomètre expert, A.U.I.G.E.

Guillaume Laizé, paysagiste agence Palimpseste.

Olivier Lefevre, de la direction des sinistres de la MAF (Mutuelle des Architectes Français)

Céline Lemaire, architecte-urbaniste, formatrice

16H30 – 16h50

Synthèse et « mot de la fin »

Synthèse : **Eric Wirth**

Conclusion : **Virginie Gravière**

Exposition

En illustration du propos, parallèlement aux exemples présentés, la manifestation bénéficie de la présence de l'exposition **Une maison pour chacun, une ville pour tous** réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la DRAC Nouvelle Aquitaine, les CAUE de la Charente, Charente Maritime et Deux-Sèvres et l'ATD 86, Chantal Callais et Thierry Jeanmonod auteurs de l'exposition et le CAUE de la Charente éditeur de l'exposition. Ouvrage produit à l'occasion de l'exposition disponible à la vente le jour du séminaire.

À noter

Possibilité de délivrer une attestation de formation aux architectes. Cette attestation rentre dans le cadre des heures de formation complémentaires.

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine remercie chaleureusement les intervenants présents ainsi que les membres du groupe de travail qui ont contribué à la réflexion et l'élaboration de ce séminaire, tout particulièrement les représentants des quatre maisons de l'architecture et des deux centres de formation de Nouvelle-Aquitaine impliqués, ainsi que les partenaires qui ont apporté leur concours.

Le Conseil adresse de plus des remerciements particuliers à la MAF-Mutuelle des Architectes Français pour sa participation et le soutien apporté pour l'organisation de la rencontre.

Informations pratiques

Manifestation gratuite, nombre de places limité à 120, inscription recommandée.

Possibilité de s'inscrire en ligne :
<https://tinyurl.com/seminaire-permis>

Déjeuner sur participation 15€
(à régler en amont de la manifestation, par chèque à l'ordre du CROANA).

Contact

ordre.na@architectes.org, 05 56 48 05 30
architectes.org/nouvelleaquitaine – le308.com

Accès

308 avenue Thiers, 33100 Bordeaux
Tram A - Arrêt Galin
Station V3 à proximité :
- n°16 Galin (face clôture parc relais)
- n°68 Thiers Jardin Botanique (73 av. Thiers)

